

Code INSEE : 24052000	Décision Modificative	Département : Dordogne
Etablissement : C.C.P.B	Année 2009	Poste Comptable : TRESORIE DE LALINDE
Budget : ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Page n° 1	Date de Séance : 31/10/2009

Augmentation de crédit

N° 02

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Nombre de conseillers**

en EXERCICE	30
PRESENTS	28
dont VOTANTS	28

L'an deux mil neuf, le trente et un octobre, le Conseil Communautaire de Pays Beaumontois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Beaumont du Périgord, sous la présidence de Maryse BALSE, Président.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : 21/10/2009

Etaient PRESENTS : A. CAROT, F. BOURGEOIS, D. MORTEMOSQUE, G. ROUSSELY, G. VIDAUD, D. GAUTHIER, RM. ROUX, M. CABANE, M. BLANCHEZ, I. LAAN, JL. HAVARD, C. CHASTENET, D. SEGALA, G. MEYRIGNAC, O. DELCEL, P. BONAL, M. BOISSERIE, A. MERCHADOU, C. ISSARTIER, D. GRIMAL, A. LEYGUES, A. DELAYRE, P. BOUSQUET, JP. HEYRAUD, A. CLAVEL, M. BALSE, T. PIMOUGUET, J. CHASTANET

Etaient ABSENTS :

Le Conseil Communautaire sur décision du Président,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2009 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **travaux de Bayac 2ème tranche -plan de financement réactualisé**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023	-100,00		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673	100,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
PG : OPERATIONS FINANCIERES		-4 000,00		-100,00
Dépenses imprévues	020	-4 350,00		
Virement de la section d'exploitation			021	-100,00
Emprunts en euros	1641	350,00		
PG : BAYAC		-8 000,00		-11 900,00
Subv. équipmt - Autres organismes			1318	-8 781,00
Emprunts en euros			1641	-3 119,00
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	2315	-8 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		-12 000,00		-12 000,00

Le Conseil Communautaire approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du 14/11/09 et de la publication en date du 21/11/09

A Pays Beaumontois, le : 21/11/2009
Pour extrait conforme,
Le Président

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays Beaumontois
Maryse BALSE

